



Le ministre de l'Élevage a rendu public un arrêté jeudi instaurant un "vide sanitaire" et la fermeture de la vente de volailles dans la capitale du Cameroun jusqu'à la levée de certaines mesures

Le ministre camerounais de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales (Minepia), Dr Taïga, a rendu public un arrêté ce 26 mai, décrétant tout le département du Mfoundi - dont la capitale du Cameroun, Yaoundé, est le chef-lieu, dans la région du Centre - "zone infectée" à la grippe aviaire.

L'arrêté du Minepia a été lu ce jeudi à 20h, au journal de la radio publique nationale.

Le texte survient 24h seulement après un point de presse accordé par le Dr Taïga à Yaoundé, et au cours duquel ce dernier relativisait la zone d'épidémie en la circonscrivant uniquement au Complexe avicole de Mvog-Betsi, une propriété de l'Etat.

Le 22 mai dernier, le Réseau d'Epidémiosurveillance du Minepia y avait constaté de fortes mortalités de volailles: "24000 volailles sur un effectif de 33000, soit 75% du cheptel" décimé. "En dehors du seul foyer identifié au Complexe Avicole de Mvog-Betsi, la situation est sous contrôle et les investigations se poursuivent", déclarait encore le ministre de l'Élevage hier.

Désormais, c'est tout le département du Mfoundi qui est concerné.

L'arrêté du Minepia instaure un "vide sanitaire" et la "fermeture de la vente de volailles" jusqu'à la levée de mesures prises en vue de la désinfection des lieux infectés.

Les éleveurs sont donc invités à abattre tout "cheptel suspect", et procéder ensuite à "l'incinération et à l'enfouissement de toutes les carcasses conformément à la réglementation en vigueur".

Le texte précise également que les sites d'élevage, qui doivent être désinfectés ainsi que leurs alentours, devront être soumis aux "visites quotidiennes des services vétérinaires et des personnels de santé".

Le ministre de la Communication, Issa Tchiroma Bakary, ajoute pour sa part, en sus des mesures prises par le Minepia, que toute personne qui mettrait en vente de la volaille douteuse sera sanctionnée. Les éleveurs sont appelés dans ce sens à dénoncer toute action suspecte de l'un des leurs. Le porte-parole du gouvernement met aussi "en garde" tous ceux qui seraient tentés de "brader les poulets malades" aux consommateurs.

Cependant, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), "il n'existe aucune donnée tendant à prouver que la maladie (grippe aviaire, ndlr) puisse être transmise à l'homme par des aliments convenablement cuits."

© journalducameroun.com
